

AFFAIRE N° 2

DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE D'URBANISME DE LA REUNION

LE SECRETAIRE DONNE LECTUE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 26 mai 1989, le Président de l'Agence d'Urbanisme de la Réunion (A.U.R.) m'informe que la Commune de Saint-Denis a été désignée pour siéger à son Conseil d'Administration.

Je vous demande donc de désigner le représentant du Conseil Municipal au sein de cette instance.

AVIS DE LA COMMISSION

La Commission URBANISME propose la candidature de Monsieur Gilbert GERARD.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

La proposition de la Commission URBANISME est adoptée à l'UNANIMITE.

Monsieur Gilbert GERARD est donc désigné pour siéger au Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme de la Réunion.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 30 JUIN 1989

LE SECRETAIRE GENERAL  
Yves CROCHET

